



Assemblée générale

Distr. générale
5 mai 2023

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-deuxième session

27 février–31 mars 2023

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Comité International pour le Respect et l'Application de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CIRAC), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[5 février 2023]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



La situation sécuritaire et humanitaire en République Démocratique du Congo

La situation sécuritaire et humanitaire en République Démocratique du Congo (RDC) est plus préoccupante que jamais. Depuis ces derniers mois, en effet, la guerre imposée à la République Démocratique du Congo par des groupes armés parmi lesquels le groupe rebelle M23 soutenu par le Rwanda, a considérablement détérioré la situation des droits de l'Homme dans le pays. La province du Nord-Kivu est devenue une zone de guerre avec tout ce que cela induit en terme de souffrance, de meurtres, de viols, de massacres, de déplacement des populations, de pillage des ressources naturelles, d'exécutions sommaires et extrajudiciaires, de dégradations de l'environnement.

La Cheffe de la MONUSCO, la Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo, décrivait récemment des situations « gravement préoccupantes » d'atteintes aux droits humains commises par les combattants du M23 à Kishishe et Bambo, dans le territoire de Rutshuru, dans le Nord-Kivu, au cours desquelles au moins 102 hommes, 17 femmes et 12 enfants ont été « soit abattus, soit tués à coups de couteaux ».

Le Comité International pour le Respect et l'Application de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CIRAC) suit avec inquiétude et préoccupation l'évolution de cette guerre où la Communauté internationale est figée dans une indifférence coupable. Depuis maintenant plus de deux décennies, l'instabilité devenue chronique dans cette partie de la République Démocratique du Congo interroge sur les agendas cachés des uns et des autres. Des rapports forts documentés et commandés par des organismes compétents, dont les Nations Unies, existent mais sont restés lettre morte. Nous voulons parler notamment du Rapport Mapping rendu public en 2010. Le rôle des Casques Bleus de l'ONU interroge. Fort de plus de 20 mille hommes et présents sur le territoire congolais depuis 1999, leur présence n'a pas changé les choses.

A qui profite le crime ? Qui sont les vrais agresseurs de la République Démocratique du Congo ? Qui soutienne financièrement et militairement les agresseurs et les groupes armés ? Qui sont les complices de l'intérieur et de l'extérieur ? Il y a un réel danger de dislocation ou de balkanisation de la République Démocratique du Congo et le peuple congolais a le sentiment d'être abandonné à son triste sort alors que des moyens colossaux sont déployés pour permettre à l'Ukraine de faire face à l'agression de la Fédération de Russie lancée en février 2022.

Au regard de ce qui précède, le CIRAC réitère sa recommandation au Conseil des Droits de l'Homme l'institution d'un Tribunal Pénal International pour la République Démocratique du Congo qui aurait pour mandat essentiel de juger tous les auteurs présumés des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en République démocratique du Congo.
